

nations soient réglés d'après les faits (et non la politique) et conformément à la règle du droit. Cet accord rétablit non seulement la règle du droit, mais il prévoit en outre que cinq ou sept ans après son entrée en vigueur, de meilleures règles et lois seront élaborées afin de régir le commerce transfrontalier.

Selon de nombreuses critiques qui ont été adressées, et qui émanent en bonne partie de politiciens de l'Ontario, le mécanisme de règlement des différends prévu par l'accord ne marque en fait aucun progrès. Permettez-moi de vous parler brièvement de l'accord et des raisons pour lesquelles il constitue un progrès.

Il est vrai que nos lois commerciales respectives continueront de s'appliquer. Cela revient à dire que nous ne pouvons formuler au Canada des règles commerciales qui s'appliquent aux États-Unis, et que ceux-ci ne peuvent rédiger les nôtres. Les lois respectives de chaque pays s'appliqueront. Ce ne sont pas les lois qui nous créent un problème, mais ceux qui les interprètent. Ce que prévoit l'accord, ce n'est pas un changement de la loi, mais un changement d'arbitre. Ainsi, au lieu d'être appliquée par le département du Commerce des États-Unis, qui, comme nous le savons, fait l'objet de diverses pressions politiques, la loi américaine sera à l'avenir, après l'entrée en vigueur de l'accord, impartial composé de représentants des deux pays. Or l'impartialité de l'arbitre est d'une importance fondamentale pour assurer le retour de la règle du droit et offrir quelques garanties au plus petit des partenaires de cette relation nord-américaine.

Quatrièmement, les Canadiens se sont inquiétés pendant des années de n'être que des porteurs d'eau et des bûcherons. L'une des raisons principales pour laquelle nous exportons nos ressources, plutôt que des produits transformés, est que les droits de douane étrangers sont plus élevés sur les produits qui ont une valeur ajoutée. En éliminant tous les droits de douane, cet accord lève un important obstacle à la fabrication et au traitement des produits au Canada.

Cinquièmement, le libre-échange favorisera l'investissement dans des projets énergétiques qui entraînent la création d'emplois dans tout le pays. Le Canada jouira d'une plus grande sécurité sur le plan énergétique grâce à des approvisionnements plus considérables.

Comme vous le savez, je suis originaire de l'Alberta. Perdus à l'extrême nord-est de la province, se trouvent les sables bitumineux d'Athabasca. Il a été établi que les réserves qu'ils constituent sont plus importantes